

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N^o 4926/58

Objet:

Annexe

Expédié le

14 / 4 1901

A M. Pourprey.

Rue Vonder Meer sch. 84.

[Signature]

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favora-
ble à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, d'un tableau
qui fait l'objet de votre
lettre du 15^e.

Cet ouvrage que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourra
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N^o 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

Messieurs les Membres de la Commission des Beaux Arts
de Belgique

13

Messieurs

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

le 15^e / 1901

Sous le n° 4921 / 58

J'ai l'avantage de vous présenter ci-joint
un tableau de Van Meer, à vendre pour
fr 600 = prise payée à l'Artiste.

Je me permets de vous faire remarquer
que ce petit tableau n'a jamais été
autre part que chez moi et jamais
présenté en vente.

Veuillez y voir de près et examiner ce
meuble d'art, si dans ces conditions,
il ne pourrait pas convenir pour le
Musée.

Reuvez Messieurs. mes Salutations
empressées.

Jay. Pennings

Rue Vander Meersch, 34

Bruxelles le 15 Avril 1901.

Auguste BONNEFOY

~~23, Place de Louvain, 23~~

~~Près du Treurenberg~~

A M.

Bruxelles, le

189

Reçu de la Commission des Beaux-Arts de Bruxelles
le tableau de Van Meester (Venise), en retour et prise de
la Commission.

Bruxelles le 23 Avril 1901.

Aug. Bonnefoy